

vertu du programme quinquennal de mise en commun et sur la mauvaise façon dont le Gouvernement s'est occupé de la vente du blé et des autres céréales visées par la loi sur la Commission canadienne du blé.

J'ai à peu près terminé mes observations, monsieur l'Orateur. Nous avons souvent parlé du commerce des céréales au Canada et nous avons entendu bon nombre de commentaires sur la spéculation dont nos céréales ont fait l'objet. Je n'ai jamais vu dans l'histoire des autres pays du monde un plus grand risque que celui que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a pris au nom du gouvernement et du ministre du Commerce de l'époque, en s'engageant à écouler 600 millions de boisseaux de blé au cours d'une période de quatre ans. La plus forte partie de ce blé n'avait pas même été semé. Quelle spéculation pour les producteurs de blé! Et si l'on en croit le contrat, c'était aux frais des contribuables canadiens comme des producteurs. A mon avis, le Gouvernement a une grande part de responsabilité à cet égard. Ne l'oublions pas lorsque nous chercherons de nouveaux débouchés. J'ai déjà signalé, et c'est tout à fait approprié en ce moment, qu'on devrait instituer une enquête royale très fouillée sur la vente, le transport, le classement et l'emmagasinage des céréales au pays et à l'étranger. Je l'affirme malgré le discours prononcé par l'honorable représentant pendant que la question était à l'étude en 1946.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je commence par remercier le représentant de Souris (M. Ross) de la citation qu'il a tirée de mon discours de 1946. Un contrat de quatre ans venait alors d'entrer en vigueur et nous sommes aujourd'hui saisis de la dernière loi se rattachant audit contrat. Je ne pourrais souhaiter de meilleur point de départ pour examiner les événements survenus depuis que j'ai tenu les propos que renferme la citation tirée de mon discours de 1946.

M. Ross (Souris): J'essaie de me montrer utile.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas grand besoin d'aide, mais je l'accepte volontiers. Je disais alors que nous tentions une expérience et que personne n'avait le droit d'y voir autre chose. Nous espérons qu'elle nous aiderait à régler une question longtemps débattue dans l'Ouest et en cette enceinte. Je me souviens que la circonscription que je représente à la Chambre était représentée, en 1896, par M. Douglas qui a soumis à la Chambre la première loi des grains du Manitoba.

Il se présentait à nous comme un mécène de l'industrie,—c'est ainsi que se désignait

à l'époque le mouvement agricole,—et il a présenté à la Chambre un bill d'intérêt privé qu'il aurait voulu voir adopté par celle-ci, où il s'agissait de l'écoulement du blé à la Bourse des céréales de Winnipeg et qui a connu le sort que connaissent de nos jours les mesures d'initiative parlementaire. Le bill ne vint jamais aux voix la première année. Il le présenta de nouveau l'année suivante et, cette fois, il parvint au stade de la deuxième lecture, mais n'alla pas plus loin. Puis se produisit ce qui n'arrive pas souvent à de simples députés qui présentent des projets à la Chambre. L'année d'après, le gouvernement du Canada présentait lui-même la mesure sous le nom d'Acte des grains du Manitoba et le faisait inscrire sous ce titre à nos statuts. Depuis lors, l'écoulement et le transport du blé chez nous sont régis en grande partie par cette loi, à laquelle ont été apportées plusieurs modifications successives.

Nous lui avons enfin donné un nom; nous l'avons appelée la loi des grains du Canada, mais, essentiellement, cela reste la même loi. Je suis donc tout à fait à même, ce soir, de mesurer toute la chance que j'ai de pouvoir après cinquante années de mesures législatives en ce sens, me prononcer en faveur de ce que mon lointain prédécesseur de cette époque, le député de la circonscription que je représente aujourd'hui, estimait utile aux cultivateurs canadiens d'il y a cinquante ans.

Je suis député d'une circonscription qui a été représentée par un autre grand chef des agriculteurs de l'Ouest canadien, l'honorable W. R. Motherwell. C'est lui qui en 1900 a organisé l'ancienne Association territoriale des producteurs de céréales. De concert avec M. Douglas, le député dont j'ai parlé il y a quelques instants, il a mené une campagne dans toute la région productrice de blé de l'Ouest canadien, contre l'activité de la Bourse des céréales de Winnipeg et contre la conduite du chemin de fer qui alors avait la haute main sur l'expédition des céréales au détriment de la population agricole du point de vue de la manutention du produit, mais tout de même à l'avantage des cultivateurs en ce sens qu'il transportait le blé de la ferme aux endroits où l'on pouvait le consommer.

Cependant, M. Motherwell est devenu alors le champion de la formation des grandes coopératives agricoles, en vue de remplacer au besoin les sociétés qui, par le passé, avaient manutentionné les céréales, mais il visait avant tout à les régler. Ainsi, dès 1910 on a établi dans l'Ouest la *Co-operative Elevator Company*, sous la direction de l'honorable W. R. Motherwell. Le premier syndicat fut établi en Saskatchewan.